



1. CONSEIL MUNICIPAL DU 14 octobre 2013

Membres présents et représentés : 15

2. MODIFICATION DES STATUTS DU SIAC : COMPÉTENCE « EAUX PLUVIALES »

Le Comité Syndical du SIAC, Syndicat Intercommunal d'Auxon Châtillon le Duc réuni le 11 septembre dernier, a modifié les statuts relatifs à la compétence « eaux pluviales ».

Cette modification a nécessité le vote d'une délibération.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le projet de modification des statuts d'un établissement public de coopération intercommunale peut être validé par arrêté de Monsieur le Préfet du Doubs, à la condition qu'il emporte l'adhésion exprimée :

- soit par la moitié des Conseils Municipaux des Communes représentant les 2/3 de la population du Syndicat
- soit par les 2/3 des Conseils Municipaux des Communes représentant la moitié de la population.

Tel que présenté dans la délibération du Comité Syndical du SIAC le 11 septembre 2013, le Conseil Municipal approuve cette décision.

3. SIGNATURE DE PROMESSES DE VENTE POUR L'ACQUISITION DE PARCELLES

Dans le cadre du projet d'aménagement de la future Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) d'Auxon-Dessus dont elle porte la maîtrise d'ouvrage, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB) doit mettre en œuvre des mesures compensatoires au titre de l'environnement.

Afin de permettre la réalisation des aménagements liés à ces mesures, la Commune d'Auxon-Dessus a décidé de constituer une réserve foncière et a sollicité les services de l'Agence Foncière afin d'acquérir les parcelles jouxtant la ZAC. Ces terrains deviendront la zone verte destinée à protéger le village de la ZAC.

Les Consorts BRAILLARD ont répondu favorablement à la vente des parcelles cadastrées section B n°252, 253, 257 et section ZA n°11 (nouvellement cadastrées section AE n°31, 29, 30, 32) d'une superficie totale de 11 086 m² pour un montant de 12 764 €.

Les Consorts LAUDE ont répondu favorablement à la vente de la parcelle cadastrée section ZA n°185 (nouvellement cadastrée section AE n°21) d'une superficie totale de 10 490 m² pour un montant de 5 245 €.

M. Jean-Marie RENAUDIN a répondu favorablement à la vente de la parcelle cadastrée section B n°291 (nouvellement cadastrée section AE n°14) d'une superficie totale de 1 371 m² pour un montant de 1 782.30 €.

Les promesses de ventes concernant ces acquisitions seront donc signées prochainement par le Maire. En ce qui concerne cette dernière parcelle, Madame **Danielle RENAUDIN** ne prend pas part au vote

4. RENOUELEMENT DU BAIL PRISE D'EAU SECTION B N° 506 (NOUVELEMENT CADASTRE SECTION AC N°193) AVEC MME MANDRILLON POUR LES ANNEES 2013 – 2014 – 2015

En application du bail signé en 1988, le Conseil Municipal doit actualiser le montant du loyer annuel relatif au terrain section B n°506 (nouvellement cadastré section AC n°193) loué à Madame **MANDRILLON** et ce, pour les 3 années à venir (**2013, 2014, et 2015**).

Le Conseil Municipal décide de porter le loyer annuel à la somme de 190.19 € (loyer calculé en fonction du prix de l'eau).

5. ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DE L'ÉGLISE A L'ENTREPRISE VOIRIN DENOIX

La Commune a décidé de poursuivre la remise en état de l'Église, commencée en **2007**. Elle s'engage en **2013** à faire procéder à la réfection de l'installation électrique intérieure qui ne répond plus aux normes actuelles de sécurité.

La Commune a lancé une procédure d'appel d'offres de marché public et 4 réponses sont parvenues dans les délais à la Mairie.

La Commission d'analyse des offres propose de retenir l'entreprise **VOIRIN DENOIX**, pour un montant de **27 485 € HT**, cette offre étant économiquement la plus avantageuse.

Les travaux débuteront le **15 novembre** pour une durée prévue de 3 semaines.

6. ENTRETIEN DU MERLON RUE DU COTEAU PAR CDEI

Les plantations réalisées en **2011** par **RFF**, rue du Coteau le long des voies LGV, nécessitent d'être entretenues.

Pour cela, plusieurs devis ont été demandés : l'entretien de la rue du Coteau est confié à l'association d'insertion **CDEI** qui a proposé l'offre la plus adaptée.

Le montant de ces travaux s'élève à **1 580 € TTC**.

7. DÉNEIGEMENT DURANT LA PÉRIODE HIVERNALE 2013-2014 – MISE EN PLACE DE L'ASTREINTE

Ces dernières années le déneigement était confié à l'Entreprise **Gavignet** qui ne souhaite pas cette année renouveler son engagement dans cette activité.

Avant de relancer un appel d'offres nous avons réalisé une étude où les employés communaux accompliraient ce travail : évaluation du coût, des problèmes d'astreintes et de logistique.

Après négociations et signature d'un cahier des charges précis le **Conseil Municipal** décide de leur confier cette tâche pour la période hivernale **2013-2014**.

Le déneigement dans les rues communales durant les heures de nuit et les week-ends sera donc assuré par **Bernard** et **Jérôme**.

Il convient de mettre en place un système d'astreinte dans le cas d'évènements climatiques entraînant des difficultés de circulation (neige, verglas).

8. NÉGOCIATION DES CONTRATS D'ASSURANCES

Les contrats d'assurances de la Commune (multirisques commune, protection juridique, responsabilité civile, camion et tracteur) ont été signés depuis plus de 10 ans.

Nous avons donc négocié avec notre assureur- groupe **Allianz**- une proposition tarifaire plus avantageuse.

A notre demande les contrats d'assurances en cours font l'objet d'avenants à effet au **15 octobre 2013**. Nous générons ainsi une économie d'environ **170.00 €** avec le remboursement des primes trop perçues au prorata temporis.

9. DEMANDE CRÉATION D'UNE AUTORISATION DE STATIONNEMENT DE TAXI

Depuis 2006, la Commune tient à jour une liste d'attente concernant les demandes d'autorisation de stationnement de taxi.

Une demande de création a été formulée le 11 septembre 2013 par Madame **Françoise VERRO**, en 1ère position sur cette liste.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe quant à une éventuelle création d'Autorisation de Stationnement de Taxi dans la Commune. Il décide de soumettre le projet de demande à l'avis de la Commission Départementale des Taxis du Doubs de la Préfecture.

Madame Geneviève **VERRO** ne prend pas part au vote.

10. VENTE DE LA PARCELLE SECTION AC N°197 CHEMIN DE VAUX À MONSIEUR CLUZEAU

Lors du remaniement du cadastre, les géomètres ont constaté une anomalie en défaveur de la Commune chemin de Vaux, au droit de la parcelle de Monsieur **CLUZEAU**.

Afin de régulariser la situation, une estimation des Domaines a été réalisée pour connaître la valeur de la parcelle section **AC n°197**. Elle est évaluée à **3 255 €**. En accord avec Monsieur **CLUZEAU**, la vente doit se conclure très prochainement.

11. VENTES DES PARCELLES COMMUNALES RIVERAINES À MADAME RYS, ET MESSIEURS BOUCARD ET MICHEL

Madame **RYS**, Messieurs **BOUCARD** et **MICHEL** ont accepté l'acquisition des parcelles communales riveraines à leurs propriétés respectives.

- Vente de la parcelle section AH n°77 d'une contenance de **188.80m²** à Madame **RYS** pour un montant de **3 776 €**
- Vente de la parcelle section AH n°76 d'une contenance de **134.50m²** à Monsieur **BOUCARD** pour un montant de **2 690 €**
- Vente de la parcelle section AH n°133 d'une contenance de **109.70m²** à Monsieur **MICHEL** pour un montant de **2 194 €**

12. ASSIETTE ET DÉSIGNATION DES COUPES DE L'EXERCICE 2014 - EXPLOITATION ET DESTINATION DES COUPES 2013.

I. ASSIETTES ET DÉSIGNATION DES COUPES DE L'EXERCICE 2014

Dans le cadre des travaux d'aménagements de la ZAC TGV, une piste forestière va être créée à la charge de la **SedD**, sur le foncier communal afin de permettre la sortie des produits d'exploitation issus du déboisement de l'emprise (1^{ère} phase : 2 zones de 3.5 ha chacune).

Le Conseil Municipal se doit d'inscrire et de désigner la coupe d'emprise permettant la création de cette piste dans la **parcelle forestière n° 13** sur environ **0.40 ha** (180 ml avec place de retour).

II. VENTE ET EXPLOITATION HIVER 2013-2014 (COUPE D'EMPRISE ROUTE FORESTIÈRE)

A. Vente aux adjudications générales :

Lots de charme pour un volume de **10 m3**.

B. Vente de gré à gré - Contrats d'approvisionnement feuillus

La Commune d'Auxon-Dessus donne son accord pour la vente de gré à gré, par contrat d'approvisionnement, de produits forestiers destinés à la trituration et provenant de la coupe d'emprise **parcelle 13** pour un volume prévisionnel de **100 m³** de bois (prix de **42 €/tonne** livrée usine).

L'ONF est le mandataire légal de la Commune pour conduire la négociation et conclure le contrat de vente. La commune recevra la part des produits nets encaissés qui lui revient, proportionnellement à la quotité mise en vente, déduction faite des frais.

III. RÉMUNÉRATION DE L'ONF POUR LES PRESTATIONS CONTRACTUELLES CONCERNANT LES BOIS FAÇONNÉS ET LES BOIS VENDUS SUR PIED A LA MESURE

Pour les coupes à vendre façonnées et sous contrat d'approvisionnement, le conseil municipal demande à **L'ONF** d'assurer une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre : cubage des lots, transport des bois de trituration sur site industriel (**10 €/tonne**).

13. DÉCISION MODIFICATIVE N°1 POUR LE SERVICE BOIS

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la ZAC, une piste forestière a été créée.

Afin de permettre le règlement des factures de débardage de bois, le Conseil Municipal inscrit les crédits budgétaires en dépenses de fonctionnement pour le somme de 2 500 €.

Le financement provient des excédents de fonctionnement (crédits non utilisés).

INFORMATIONS DIVERSES

ETAT CIVIL

NAISSANCES

Arthur DAVID né le 28/07

Rose NAPPEZ née le 23/09

Chloé CHABOD née le 03/10

MARIAGE

Sara VANCOPPENOLLE et Frédéric KOLTES le 20/07

Maryline DONIER et Yannick MAIROT le 27/07
Marina LEDUC et Joris GERARD le 24/08
Françoise ROLLET et Bernard GUERRINGUE le 31/08
Catherine BOISSEIN et Gilles CORBET le 07/09
Anne MOREAU et Sylvain MONNERET le 14/09

DÉCÈS

M. Gilbert POYARD le 05/09

COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE 2013

La cérémonie commémorative du 11 novembre 2013 sera **organisée par la commune de Miserey-Salines**.

Déroulement du programme :

- 8 heures 10 : dépôt de gerbe au Monument aux Morts **d'Auxon-Dessus**
- 8 heures 30 : dépôt de gerbe au Monument aux Morts **d'Auxon-Dessous**
- 9 heures : messe des Anciens Combattants en l'église de **Miserey-Salines**
- 9 heures 50 : formation du défilé derrière l'Harmonie de **Pouilley les Vignes**
- 10 heures : cérémonie principale au Monument aux Morts de **Miserey-Salines**

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Nous vous rappelons que pour **voter en 2014** il est nécessaire de s'inscrire sur les **listes électorales** avant le **31/12/2013**. Ne vous laissez pas surprendre par la fermeture des bureaux pendant les vacances de fin d'année.

Le secrétariat de mairie vous attend avec votre **carte d'identité** et un **justificatif de domicile**.

Élections en **2014** : **23/03** et **30/03** élections municipales et **25/05** élections européennes.

FIN DES TRAVAUX

Après plusieurs mois de travaux les rues **Montelier**, **des Essarts** et **des Vignes** sont rendues aux utilisateurs. Les transformations sont importantes et chacun prend plaisir à se promener dans le village en **toute sécurité**.

La signalétique facilite les déplacements. L'ensemble sera accompli quand les aménagements sécurisés d'entrée de village seront achevés.

Maintenant que les emplacements de stationnement et les aménagements de sécurité sont mis en place, nous sommes convaincus que les usagers auront à cœur de respecter scrupuleusement les panneaux du code de la route.

Nous vous remercions par avance d'anticiper vos bonnes résolutions du 1^{er} de l'an.

FESTIVAL DE FILMS

des images et des mots sur les désordres alimentaires du monde

Salle des fêtes d'Auxon-Dessus

le jeudi 14 novembre à 20h30

Le festival des films « **ALIMENTERRE** » projette et met en débat les questions liées d'une part au **libre-échange** entre les **États-Unis**, le **Canada** et le **Mexique**, puis, dans un second film, le **port de Nouadhibou** où les artisans pêcheurs sont confrontés à une prise de risques pour rapporter un maximum de poissons malgré l'épuisement des ressources, face aux gros chalutiers et à l'arrivée d'un nouvel acteur : la Chine...

La projection de ces deux films « **LES DEPORTES DU LIBRE ECHANGE** » et « **NOUADHIBOU : LES POISSONS NE FONT PAS L'AMITIE** » d'une durée totale de **55 minutes**, sera suivie d'un débat.

Le comité des fêtes, organisateur, compte sur votre présence.

OPERATION BRIOCHES DE L'ADAPEI

Cette année encore, nous remercions les 15 bénévoles qui, toujours soucieux d'aider l'ADAPEI se sont investis auprès des Chn'illons. Leur générosité a permis de récolter **2297€ pour la vente de 264 brioches soit 8.70€.**